



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 02 AVRIL 2024

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15  
Nombre de membres en exercice : 12  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de membres ayant délibéré : 9

**Séance à 19h00**

**Sous la Présidence de M. René MAIZIERES, Maire**

**L'an deux mille vingt-quatre, le 12 juin 2024 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MOURMELON LE PETIT, régulièrement convoqué le 05 juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle mariage / conseil de la Salle Associative du Petit Mourmelon, sous la Présidence de M. René MAIZIERES, Maire.**

**Présents : Mme Régine BROUARD – M. Denis PAUL – Mme Marie-Claude SIMON – M. Daniel BOE – M. Jean-Louis MICHALOWICZ – Mme Marie ESPANET – Mme Caroline LEGROS – Mme Sophie JOANNES-AUBERT.**

**Absents excusés : M. Kévin DUCREUX – Mme Annick DUSSAULX – M. Christophe SIMONIN.**

**Madame Marie-Claude SIMON est élue secrétaire de séance.**

**Délibération n°2024-44 : Renouvellement dérogatoire de la semaine d'école sur quatre jours**

**Vu le Décret 2017-1108 du 27 Juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine des écoles maternelles et élémentaires publiques,**

**Vu la délibération n°2017-53 du conseil municipal du 18 décembre 2017 approuvant la nouvelle organisation du temps scolaire des écoles maternelles et élémentaires de la commune,**

**Vu l'avis favorable de la commission scolaire en date du 6 Novembre 2017,**

**Vu la lettre de l'inspectrice d'académie en date du 12 avril 2024, informant sur la possibilité de renouveler la demande de dérogation pour l'organisation du temps scolaire de 4 jours par semaine pour une durée de 3 ans,**

**Considérant que l'ensemble des intervenants consultés sont favorables au renouvellement de l'organisation du temps scolaire à 4 jours par semaine,**

**Pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal le renouvellement de la semaine d'enseignement sur 4 jours,**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**Approuve à l'unanimité la proposition de renouvellement concernant la nouvelle organisation du temps scolaire des écoles maternelles et élémentaires de la commune, applicable à la rentrée scolaire 2024/2025 et autorise Monsieur le Maire à soumettre cette nouvelle organisation au DASEN, seule habilité à fixer les nouveaux horaires, afin de statuer sur cette proposition.**

Fait à MOURMELON LE PETIT 13 JUIN 2024

Le Maire  
René MAIZIERES

Certifié exécutoire compte tenu  
De la transmission en Préfecture  
Le 13 juin 2024  
Et de la publication, le 13 juin 2024  
Le Maire  
René MAIZIERES



Mairie - 19 rue du 11 novembre 1918 - 51 400 Mourmelon-le-Petit

☎ 03 26 66 04 18 - 📠 03 26 70 41 39 - E-Mail [mairie@mourmelonlepetit.fr](mailto:mairie@mourmelonlepetit.fr)